

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230214

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation : 16 février 2023
 Date d'affichage : 16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42
 En exercice : 42
 Présents : 30
 Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
 M. CHERON Michel
 M. FOUCAULT Yves
 M. GAUTHIER Renaud
 M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
 M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
 M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
 M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
 Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc
 Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
 Mme PRIEUR Sergine
 Mme RENARD Candy
 Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU BRAY 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur LEROY Michel présente le budget primitif 2023 du budget annexe intitulé « Zone d'Activités du Bray 2 » s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- 258 219,00 € pour la section de Fonctionnement
- 211 681,00 € pour la section d'Investissement

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE**, à la majorité, le Budget Primitif 2023 par vote :

36 voix POUR 1 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
 Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,
 Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
 VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
 10, Rue Saint-Pierre
 72120 SAINT-CALAIS